

Conditions Générales de Prestation

Service Canin Champenois

Préambule : Description des prestations

Service Canin Champenois propose des services de garde pour chien et chat.

Séjour pour les chiens :

Nous disposons de deux types de logement pour vos chiens :

- Box intérieur sans courette attenante : Les boxs sont tous carrelés et font entre 5m² et 12m². Les loulous sont sortis 3 fois par jour afin qu'ils puissent se détendre et faire leurs besoins. Ces sorties sont faites de manière individuelle (par box/famille), elles sont réalisées dans une cour de 400m² ou en parc d'ébats de 100 à 200m² ou en promenade en laisse dans les chemins avoisinants (exception faite pour les chiens jugés non promenable). La cour dispose d'un espace herbeux pour les chiens qui souhaitent faire leur besoin uniquement dans l'herbe, d'un espace gravier et de deux espaces type pré-haut afin de s'abriter de la pluie ou du soleil. Les boxs sont chauffés lorsque cela est nécessaire. Le chauffage est collectif et n'engendre pas de surcoût.
- Maison avec cour privée : Les maisons ont une superficie d'environ 6m² et dispose d'une cour privée d'environ 30 m². Les maisons sont carrelée et entièrement isolées (sol, murs et plafond). La cour dispose d'une terrasse en auto-bloquant se qui permet, une évacuation des eaux de pluie lors des périodes pluvieuses, et de ramener de la fraîcheur en été. La cour dispose également d'une espace en « herbe » pour les chiens qui font leur besoin uniquement dans l'herbe, cela permet également de ramener de la fraîcheur. Chaque cour est séparée par un double grillage espacé de 50cm où sont implantés des pieds de bambou. Cet espace a été créé afin que les chiens ne puissent pas se blesser entre eux. Les bambous permettent de briser la vue pour les chiens les plus timide et de ramener de la fraîcheur et de l'ombre pour l'été. Chaque cour dispose également d'au moins un ombrage. Les chiens ont libre accès du matin jusqu'au soir à leur maison comme à leur cour par le biais d'une trappe. En plus de leur accès extérieur, les chiens sont promenés ou sortis en parc d'ébat. Les maisons sont chauffés lorsque cela est nécessaire et n'engendre pas de surcoût.

Nous pouvons accueillir jusqu'à 3 chiens de la même famille dans le même box ou la même maison. Le tarif est modifié en conséquence.

Séjour pour les chats :

Lors de leur séjour, les chats disposent d'une chambre sans accès extérieur. Pour leur sécurité, les chats ne sont pas sortis de leur espace. Ces espaces font entre 4 et 5m² et peuvent accueillir 2 chats de la même famille. La chatterie est chauffée en période hivernale sans surcoût. Chaque chambre dispose d'un arbre à chat, de jouet, d'au moins un lit, d'un bac à litière et d'un espace alimentation.

Nous rendons visites aux chats 2 fois par jour (plus si nécessaire).

Prestations supplémentaires et optionnelles

(ces prestations s'ajoutent aux sorties/visites quotidiennes) :

- Détente avec les congénères : Ces séances permettront à vos loulous de se détendre dans le jeu, sous notre surveillance, avec un ou plusieurs chiens (les nôtres et/ou d'autres pensionnaires suivant les affinités). Ces séances peuvent inclure la découverte d'obstacle d'agility et l'accès à la piscine l'été.

Pour les chiens timides, cela permet de créer un lien différent avec eux mais également de comprendre, par l'intermédiaire des congénères, que leur séjour est aussi un moment de vacances et de détente pour eux.

Les séances ont lieu généralement sur notre parc d'environ 500m² entièrement clos. Elles peuvent également être réalisées en promenade en longe dans les chemins avoisinants la pension, ce choix est fait en fonction des envies de votre loulou.

Votre chien doit être parfaitement sociable avec les congénères

Il vous est possible de réserver cette prestation soit tous les 3-4-5 jours, comme vous le souhaitez et d'en réserver jusqu'à 2 par jour maximum. La prestation dure 15 minutes..

- Détente solo : Cette détente est destinée aux chiens non sociables avec les congénères. Elle permet un moment privilégié avec votre chien soit lors d'une séance de jeu accompagnée de caresse illimitée sur notre terrain de 500m² entièrement clos et disposant d'une piscine à chien l'été, soit lors d'une promenade en longe dans les chemins avoisinants pour lui permettre de remplir son besoin de "renifler" toutes les odeurs possible.

Il vous est possible de réserver cette prestation soit tous les 3-4-5 jours, comme vous le souhaitez et d'en réserver jusqu'à 2 par jour maximum. La prestation dure 15 minutes.

- Séance éducative : Les séances d'éducation permettent de dépenser psychologique pour votre loulou pendant son séjour. Elles sont réalisées suivant vos besoins et suivant les capacités de votre chien.

Attention, ces séances permettent de peaufiner ou d'initier certains apprentissages, en aucun cas cela permet d'acquiescer totalement des ordres précis en toutes circonstances !

Veuillez noter que certains apprentissages ne peuvent être mis en place en pension, tel que l'apprentissage de la solitude, la socialisation d'un chien réactif congénère,...

Il vous est possible de réserver cette prestation soit tous les 3-4-5 jours, comme vous le souhaitez et d'en réserver jusqu'à 1 par jour maximum. La prestation dure 30 minutes.

- Séance éducative spéciale apprentissage de la promenade structurée : Au fil des années, je me rends compte que de plus en plus de chien (et de maître) ne connaissent pas la vraie promenade structurée. C'est pourquoi aujourd'hui je vous propose d'initier votre chien à cette promenade.

En quoi ça consiste ?

Pendant cette promenade, on initie les apprentissages suivants :

- mettre le collier et la longe en restant calme
- franchir une porte après son maître sans ordre, en restant calme
 - marcher sans tirer dans un lieu calme
- le suivi naturel qui facilitera ensuite le rappel
- et surtout l'attention sur le maître, apprendre à demander à son maître !

Évidemment, cela ne peut pas être acquis en seulement une séance, il en faudra plusieurs avec des environnements différents pour ce comportement soit acquis. C'est pourquoi on pourra parler de d'initiation ou de début d'apprentissage à la pension.

Il vous est possible de réserver cette prestation soit tous les 3-4-5 jours, comme vous le souhaitez et d'en réserver jusqu'à 1 par jour maximum. La prestation dure 30 minutes.

- Séance Piscine : La séance piscine est accessible uniquement l'été lorsque la piscine est en place. Cette séance est réalisée de manière individuelle, elle s'accompagne de jeu et de câlin à

volonté.

Il vous est possible de réserver cette prestation soit tous les 3-4-5 jours, comme vous le souhaitez et d'en réserver jusqu'à 2 par jour maximum. La prestation dure 15 minutes.

- Cocooning : Cela consiste en une séance de caresses et de jeu au grès de votre chat. Cela permet une présence supplémentaire pour les chats qui ont besoin de plus de contact humain et de gros moments de tendresse.
Cette séance dure 15 minutes.

Article 1 : Horaires et rendez-vous

Nous vous recevons, pour les arrivées, les départs et les visites, uniquement sur rendez-vous.
Horaires :

Du lundi, mardi et du jeudi au samedi 9h-12h / 14h-19h

Le mercredi de 8h-10h / 17h30-19h, ouverture exceptionnelle du 1er juillet au 31 août 9h-12h / 14h-19h

Le dimanche 9h-12h, ouverture exceptionnelle du 1er juillet au 31 août 9h-12h / 14h-19h

Fermé les jours fériés, ouverture exceptionnelle du 1er juillet au 31 août 9h-12h / 14h-19h

L'organisation de la journée (promenades, repas, soins etc...) se faisant selon les heures de rendez-vous, merci de respecter les créneaux fixés. En cas de retard ou d'avance, le propriétaire s'engage à prévenir la pension immédiatement.

Si les horaires ne sont pas respectés ou non fixés à l'avance, des pénalités pécuniaires sont susceptibles de vous être facturés. Il est à noter que vous devrez également attendre que nous soyons disponible pour vous accueillir.

Une réception ou un départ peut être réalisé (sous certaines conditions) en dehors des horaires d'ouvertures et sera systématiquement facturé.

Article 2 : Conditions d'acceptation de l'animal

Chaque animal (chien/chat) doit être identifié par puce électronique ou tatouage, comme l'exige la loi.

Concernant les chiens, ils doivent être à jour du protocole vaccinal traditionnel (Maladie de carré – Hépatite de Rubarth – Leptospirose – Parvovirose). Ils doivent être également vaccinés contre la Toux du chenil ou être à jour.

Concernant les chats, ils doivent être vaccinés contre le typhus et le coryza.

Votre animal ne doit présenter aucun signe de maladie contagieuse ou de signe de parasitisme à son arrivée.

Aucun animal ne sera accepté sans son carnet de santé et sa carte d'identification (I-Cad).

Article 3 : Cas particuliers

Les femelles en chaleur sont acceptées, cependant il faudra nous en aviser avant son arrivée. Les mâles et femelles, non stérilisés, de la même famille ne pourront pas être dans le même box lors des périodes de chaleur de la femelle.

Les chiens difficiles avec les humains peuvent être acceptés sous certaines conditions. Il est impératif de prendre contact directement avec la pension pour en savoir plus sur sa sociabilisation.

Les chiens ayant des problèmes de santé (type dysplasie, problème cardiaque, épileptique, diabétique,...) sont acceptés, sans surcoût, dans la mesure où les traitements et/ou les soins peuvent être pratiqués simplement et facilement. L'ordonnance vétérinaire devra être systématiquement fournie avec le traitement correspondant.

Les chiens catégorisés sont acceptés à conditions que leur détenteur fournisse les justificatifs de leur détention (permis, assurance, déclaration, test comportemental,...)

Article 4 : Objet personnel, alimentation et litière

Nous demandons à ce que vous fournissiez la nourriture de votre animal afin de ne pas bouleverser son transit. Nous ne pesons pas l'alimentation, vous devrez donc fournir soit les doses préparées soient un doseur. Nous acceptons tous types d'alimentation.

Si vous ne fournissez pas ou pas suffisamment de nourriture, un supplément alimentation vous sera facturé.

Nous demandons à ce que vous fournissiez le couchage et des effets pour votre animal qui comportera son odeur et l'odeur de son foyer, ceci afin qu'il se sente le plus à l'aise possible lors de son séjour.

Pour les premiers séjours, ou pour chaque séjour, merci de fournir un « vieux T-shirt » qui comporte votre odeur de façon à apaiser au maximum votre animal. Toutefois, nous ne sommes pas responsable de la dégradation de leurs effets personnels.

Inutile de rapporter ses gamelles, sauf si votre animal ne mange/boit pas dans des gamelles en inox, ou s'il dispose de gamelles spécifiques (exemple : « antiglouton »).

Pour les chats, vous devrez fournir la litière (avec ou sans bac) pour toute la durée du séjour. Si vous ne fournissez pas suffisamment ou pas du tout de litière, vous devrez payer un supplément en litière.

Attention, il vous incombe de vérifier qu'aucun objet n'ait été oublié par le pensionneur lors de la restitution de votre animal.

Article 5 : Accident, maladie ou décès

En cas de maladie, accident ou blessure de l'animal survenant durant le séjour dans l'établissement, le propriétaire donne droit à la pension de faire procéder aux soins estimés nécessaires par la clinique vétérinaire de la pension. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire. La pension n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en la matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à l'établissement, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal.

Tout déplacement chez le vétérinaire sera systématiquement facturé sur la base d'un forfait minimum de 30€ par déplacement, un supplément pourra être demandé suivant le temps passé à la clinique.

Ces frais ne seront pas facturés si la responsabilité du pensionneur est avérée.

Pour tous les frais vétérinaires (après la sortie de l'animal) ou notre responsabilité pourrait être engagée, seul le vétérinaire de la pension sera considéré comme compétent. Au cas où le propriétaire de l'animal irait chez un autre que celui-ci, les frais engagés seraient susceptible d'être à sa charge.

Article 6 : Réservation, tarification

Ci-dessous la grille tarifaire de la pension :

	Jour	Demi-journée *	Supplément alimentation	Supplément litière
Un chat	10,00 €	5,00 €	3€ / jour / animal	2€ / jour / chat
Deux Chats dans le même box	15,00 €	8,00 €		
Un chien	17,00 €	10,00 €		Non concerné
Deux chiens dans le même box	25,00 €	15,00 €		
Deux chiens box séparés / OU / plus de deux chiens	Nous demander			

** le jour d'arrivé : est comptée en journée complète si vous déposez votre animal le matin, en demi-journée si votre animal arrive l'après-midi,*

le jour du départ : est comptée en demi-journée si vous récupérez votre animal le matin, en journée complète si votre animal repart l'après-midi.

*Si **vous** ne fixez pas d'horaire d'arrivée ou de départ, la journée est comptée comme une journée complète.*

Ci-dessous la grille tarifaire des prestations :

Prestation	Durée	Tarif	
Détente avec les copains	~ 15 minutes	5€ / détente	10ème offerte sur le même séjour
Détente solo	~ 15 minutes	7€ / détente	
Séance éducative	~ 30 minutes	20€ / séance	
Promenade structurée	~ 30 minutes	15€ / séance	
Séance cocooning	~ 15 minutes	5€ / séance	
Séance piscine	15 minutes	5€ / séance	Non Concerné

Inclus dans le tarif : la prise de médicament et les soins dans la mesure du praticable, le chauffage l'hiver, le jeu, les caresses, les promenades (pour les chiens), les photos, les nouvelles données aux maîtres.

Des arrhes de 25% sont systématiquement demandés pour les réservations du 1er juillet au 31 août. Sans cet arrhes, votre réservation est susceptible de ne pas être prise en compte, que le contrat soit signé ou non. Cet arrhes est non remboursable sauf décès du l'animal (sous présentation de justificatif vétérinaire). Vous pouvez bénéficier d'un avoir (du montant partiel ou global des arrhes versés) suite à un accident ou une maladie grave (sous présentation d'un justificatif).

Moyens de règlement acceptés : chèque, virement bancaire, et espèce.

Article 7 : Responsabilité

Vous restez responsable des dégâts causés par votre animal, auprès d'un tiers ou de biens, qui seraient dû à son comportement.

Article 8 : Abandon

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser la pension dans les plus bref délais. A défaut, 3 jours maximum après la date d'expiration du contrat, la pension pourra confier l'animal à une société de protection des animaux, refuge ou fourrière, et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire.

Toutes personnes laissant son animal en garde dans notre pension est supposé avoir pris connaissance du présent document.

Assurance : Axa
Médiateur : CM2C

